

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 5 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux :

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Afférent au conseil : | Absents avec procuration :4 |
| En exercice : 23 | Votants :19 |
| Présents :15 | Votes exprimés :19 |

L'an deux mil vingt-trois le 5 juin, à 20 H 00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 30 mai 2023

PRESENTS : M. MATHIEU Laurent, M. BOSREDON Michel, Mme BAUDRY Josette, M. CARBONNIERE Jacques M. MARZIN Ludovic, Mme LABROUSSE Chantal, M. LEFEBVRE Bernard, M. Olivier COLIN, M. LOISEAU Stéphane, M. REGNIER Bernard, Mme SEGUY Carolina, Mme SGRO Fabienne, M. TEILLAC Christian, Mme Nathalie FONTALIRAN, M. CHAVANEL Bernard.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme GAUTHIER-PEIRO Marie-France procuration à M. MARZIN Ludovic Mme RAYNAL-GISSON Brigitte procuration à Mme SGRO Fabienne, Mme Sophie CABANEL procuration à M. TEILLAC Christian, Mme Carine LACOUR-MERLE procuration à Mme Nathalie FONTALIRAN.

ABSENTS : Mme BOUKHELIFA Zarha, Marie-Paule HIAUT, Mme Céline MENUGE, M. SCHREINER Gabriel.

CONVENTION AVEC LE CENTRE CULTUREL LE CHAUDRON :

Madame FONTIRAN explique que sans remettre en cause l'intérêt de cette convention, il serait pertinent que sa durée coïncide avec celle du mandat du conseil municipal afin que la prochaine convention puisse être revue plus rapidement. Elle propose également que la phrase « *rendra compte à la commune* » soit modifiée pour « *rendra compte au conseil municipal* ».

Le conseil approuve cette proposition à l'UNANIMITE.

CONVENTION AVEC LE COLLEGE YVON DELBOS DE MONTIGNAC cette convention avec le collège Yvon Delbos de Montignac, le Département de la Dordogne et l'Amicale Laïque de Montignacois est destinée à l'accueil et l'hébergement au sein du collège des groupes participant au festival international de folklore « Cultures au cœur » de Montignac. Vote à l'UNANIMITE

CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE : Dans le cadre de la Félibrée 2023, la commune sollicite le passage de patrouilles supplémentaires dans l'enceinte de cette festivité. Des gendarmes réservistes seront présents le 1er et le 2 juillet. Vote à l'UNANIMITE

TARIFS BAIGNADE BIOLOGIQUE DU BLEUFOND ».

5 tarifs seront proposés :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| - Adultes / unité | 3 € |
| -Enfants -18 ans / unité | 2 € |
| Abonnement 10 entrées adultes | 25 € |
| Abonnement 10 entrées enfants | 15 € |
| Groupe (à partir de 10 personnes) | 1.5 €/personne |

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU POSS DE LA BAIGNADE BIOLOGIQUE : Adoptés sans débat à l'UNANIMITE

TARIFS AIRE DE CAMPING-CARS : une discussion est lancée sur la concurrence qui se plaint du tarif très bas appliqué par la commune sur son aire publique. Il apparaît en effet que l'aire municipale (actuellement à 7 €) est beaucoup moins chère que l'offre privée et ne tient pas compte de la taxe de séjour payée par la commune. Par ailleurs, l'aire publique permet aux usagers d'avoir un branchement électrique / emplacement plus puissant. Les élus adoptent à l'UNANIMITE une augmentation de 3 € /24h ; soit 10 € à compter du 1^{er} juillet 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU Cette subvention concerne les travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès. Outre la création de noues pour canaliser les eaux pluviales, une technique utilisée par des enduits drainants permet la désimperméabilisation des sols pour une surface de 950 m². Ces travaux évalués à 640 000 € peuvent être subventionnés jusqu'à 50 % par l'agence de l'eau. Il est proposé de solliciter cette subvention pour le maximum (320 000 €). Vote à l'unanimité

CREANCES IRRECOUVRABLES : Il s'agit de créances des exercices 2016/2019 sur le budget principal et des créances spécifiques à la pépinière d'entreprises (qui étaient comptabilisées à part sur un service ad hoc) de l'exercice 2018. Vote à l'UNANIMITE

PERSONNELS : Quelques modifications du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Vote à l'UNANIMITE

•SDE :ENFOUISSEMENT. :

Cette délibération concerne des travaux coordonnés : passages de gaine en tranchée commune (ENEDIS/SDE-Eclairage) en traversées de chaussée sur l'avenue Jean Jaurès. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 3 859.19 € HT € H.T. Le montant pris en charge par la commune sera 55 % du montant H.T soit 2 122.55 €. Vote à l'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- B. Lefebvre souhaite qu'un élu passe (à tour de rôle) les premiers samedis (premiers du mois) lorsque la mairie est ouverte. L. Mathieu y est favorable. Il fera un planning.
- La fête du tour s'est bien déroulée malgré une participation très en dessous de celle escomptée.
- Etape du tour de France Féminin la mairie a bien avancé sur les questions de sécurité et d'organisation interne. Les accréditations sont en cours Des invitations seront lancées pour le village d'arrivée
- Info collège : Des élèves du collège sont partis à Paris pour recevoir un prix pour leur projet scientifique « C-Génial! » Le CD 24 a subventionné le voyage.
- Fête de la musique : il n'y aura pas de fermeture de la ville. Chaque établissement s'organise. De nombreux concerts seront organisés par le CRD dès 15h00 place d'Armes, place Léo Magne, auditorium (infos données sur le site de la commune)
- Mme Fontaliran demande quelles sont les mesures envisagées pour lutter contre les incivilités cet été et en particulier le bruit. C'est un sujet complexe et le maire est conscient du problème. Il rappelle qu'il a déjà fait fermer un établissement pendant 2 semaines en pleine saison ! Une commission a été créée avec 2 élus (Fabienne SGRO et Stéphane Loiseau), des commerçants et des habitants. Un document va être diffusé ainsi qu'une charte de bonne conduite. Des mesures de limitation sont demandées : arrêt des concerts à 0h00 (ou 2h00 dans des cas très exceptionnels tel que le festival). Des sonomètres devront être déposés. Une copie de ce document va être envoyée aux élus pour leur parfaite information.
- Logements saisonniers : Chantal Labrousse donne lecture de la lettre d'une habitante inquiète de l'augmentation exponentielle du nombre de logements de location de très courte durée (doc envoyé aux élus) Dans cette lettre, elle explique que ces logements pourraient constituer une menace pour la commune qui à terme risque de se désertifier peu à peu (perte d'habitants, perte de commerces structurant la vie de la cité...). On constate que récemment 4 maisons se vendues rue du Barry pour ne faire « que » du saisonnier de type « airbnb ». Or plus les logements pérennes sont rares, plus ils sont chers. Cette habitante, relayée par Chantal,

demande quelles sont les mesures qui peuvent être envisagées. Il est répondu que les moyens sont extrêmement limités. L'Etat doit légiférer pour qu'un cadre légal contraignant soit mis en place. [Une proposition de loi trans-partisane a été faite en ce sens mais toujours pas à l'ordre du jour]. Nous ne sommes pas encore dans l'état de cannibalisation de certaines grandes cités touristiques mais c'est un phénomène réel. Le maire peut certes limiter (certaines grandes villes l'ont fait) mais les moyens de contrôle sont très limités surtout pour une « petite » commune rurale, comme la nôtre. Par ailleurs, il n'existe pas de levier fiscal ad hoc [S'agissant du manque d'offres et des logements vacants, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) n'est pas adaptée à ce type de situation et n'est pas forcément dissuasive].

En revanche, le maire précise qu'il souhaite que la question du logement ne soit pas éludée et trouve des réponses concrètes. Il a chargé Ludovic Marzin de négocier avec des bailleurs institutionnels pour créer du logement et « en même temps » travailler sur un autre projet pour répondre à la demande touristique qui ne trouve pas suffisamment d'offre (dans le cadre d'un projet hôtelier par exemple).

Christian Teillac informe sur ce sujet qu'un dispositif d'accueil pour l'hébergement des travailleurs saisonniers de la Sémitour a été mis en place à Thonac (à Maillol-non loin du Thot). Cette expérience pourra probablement s'étendre par la suite

- Mme Fontaliran interroge le maire sur les possibilités pour les habitants de pouvoir circuler librement dans la ville durant la Félibrée et précise à toutes fins utiles que ce n'est pas « elle » personnellement qui en exprime la demande, mais que cela concerne des citoyens du centre-ville qui seraient amenés à se déplacer dans le périmètre de la manifestation ou à y revenir pour regagner leur domicile. Le maire explique qu'un document va être diffusé pour « tout » expliquer aux habitants : tour de France et Félibrée (envoi en nombre). S'agissant plus spécifiquement de la Félibrée, les habitants pourront effectuer leurs déplacements à tout moment. Pour autant, l'accès au seul extrême centre dans un périmètre très limité sera payant. Pour les habitants, il convient de distinguer ceux qui résident dans le périmètre et ceux extérieurs au périmètre :
 - -Les habitants hors périmètre qui seront entrés avant fermeture n'auront pas à payer sauf s'ils sortent et entrent à nouveau (comme n'importe quelle personne d'ailleurs)
 - Les habitants résidants dans le périmètre n'auront pas à payer à quelque moment que ce soit. S'ils sortent du périmètre, un « pass » gratuit leur sera remis pour qu'ils puissent entrer à nouveau.
 - Bien entendu, des possibilités de passage sont prévues pour les secours, personnels de santé, d'aide à la personne il va de soi, sans paiement...De même un protocole a été mis en place avec des points de collecte pour les commerçants qui doivent recevoir des livraisons.

La séance est levée à 21h00

Fait à Montignac-Lascaux le 6 juin 2023

La secrétaire de séance,


Josette BAUDRY



Le Maire,

Laurent MATHIEU

